



## Déclaration liminaire CHSCTA 04/06/2020

Monsieur le Recteur,  
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTA,

Ce CHSCTA se tient en phase 2 de déconfinement, moment qui voit bon nombre de lieux rouvrir sans pour autant lever la loi d'urgence sanitaire avec son lot de décrets mettant à mal nos acquis sociaux et nos libertés individuelles et collectives, dont le droit de manifester.

Entasser des gens dans les transports en commun ne pose aucun problème sanitaire, autoriser ces mêmes personnes à défendre des conditions de travail dignes, là cela est problématique. Deux poids, deux mesures.

Dans l'Education nationale le 02/06 signifie ouverture des collèges aux élèves de 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> et des lycées généraux et professionnels. Ouverture qui se fait comme pour les écoles et collèges avec des consignes données à la dernière minute et donc des accueils différents selon les établissements. C'est le règne de l'autonomie !

Les protocoles sanitaires doivent toujours être respectés et donc implique une rotation des groupes d'élèves. Selon les établissements les ASA pour garde d'enfants ou pour personnes vulnérables ne sont pas toujours accordées comme il se doit . Que faire dans ce cas M.le Recteur ?

D'autre part , pourriez-vous nous donner quelques garanties sur le 3e trimestre et les examens de lycée ? En effet, afin de pouvoir garantir l'équité pour les élèves il serait bon de consigner clairement ce qui est attendu. Là encore évitons la cacophonie et des dérives sur les appréciations ou éventuelles notes !

Ce CHSCTA va nous permettre de revenir sur la situation des personnels concernant la santé au travail. En dehors des garanties sanitaires pour protéger les personnels d'une contamination au Covid 19, il serait bien de ne pas oublier les autres atteintes à la santé occasionnées par des efforts impressionnants en terme d'organisation ou de réorganisation du travail pour maintenir la continuité administrative et scolaire.

Cette réorganisation passe par des annonces sans explications, les vacances apprenantes par exemple. Mais il y a aussi les 2s2c qui remettent en cause les apprentissages dans des disciplines comme l'EPS, la musique, les arts plastiques et la documentation. Une remise en cause qui verra ces apprentissages faits par des animatrices et animateurs municipaux. Sans rien avoir contre ces salarié.e.s la territorialisation avec son lot d'inégalités et le délestage de certaines disciplines de l'école nous fait nous élever contre ce projet.

Vous l'avez compris la CGT Educ'Action continuera de se battre pour un service public d'éducation de qualité, comme elle se battra avec les autres professions pour des conditions de travail dignes et des services publics à la hauteur des enjeux.

Le jour d'après c'est maintenant.

Les élu .e.s au CHSCTA  
Bernard Conte  
Laure Guérard-Boushor